

Vague de retraits et nouvelle campagne américaine menaçant l'accès des victimes à la justice : La Cour pénale internationale a besoin d'une action immédiate des États parties

En l'espace de deux mois, cinq États, le [Mali](#), le [Burkina Faso](#), le [Niger](#), le [Venezuela](#) et le [Tchad](#), ont annoncé leur retrait du Statut de Rome, lequel prendra effet un an après le dépôt de leur notification auprès des Nations Unies (ONU). La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), avec plus de 133 organisations non gouvernementales (ONG), appelle les États parties, les organisations internationales et régionales, la Cour pénale internationale (CPI) et la société civile à apporter une réponse collective afin d'enrayer ces retraits et de s'opposer à la nouvelle campagne américaine, pour préserver l'accès des victimes et des survivant.es à la justice et aux réparations.

En septembre 2025, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont [annoncé](#) leur intention de se retirer de la CPI. Les trois pays, membres de l'Alliance des États du Sahel (AES), ont officiellement notifié leur retrait du Statut de Rome au Secrétaire général de l'ONU António Guterres en juin 2026. Ils [accusent](#) notamment la CPI de mener une politique pénale sélective contre les États du Sud Global. Le vendredi 24 juillet 2026, le Venezuela a à son tour annoncé avoir notifié au Secrétaire général son retrait du Statut de Rome. Cette annonce a été suivie, le lundi 27 juillet, par celle du Tchad, dont la décision [serait liée](#) à une [demande](#) des États-Unis de réexaminer son adhésion à la Cour.

Les retraits du Venezuela et du Tchad interviennent dans le contexte d'une nouvelle [campagne américaine](#) visant à « [démanteler la CPI brique par brique](#) », afin d'empêcher toute enquête ou poursuite visant des ressortissants américains et leurs alliés, notamment Israël. Cette campagne comprend des pressions diplomatiques visant à inciter les États à se retirer du Statut de Rome, ainsi que des menaces de réduire ou de supprimer l'aide étrangère et sécuritaire accordée aux pays qui continuent de soutenir la Cour. L'objectif de cette campagne est clair : garantir l'impunité pour les crimes internationaux commis par les États-Unis et leurs alliés.

Nous traversons une période critique : les victimes des crimes les plus graves ont plus que jamais besoin d'un accès effectif à la justice, alors même que la CPI, ses juges et les organisations qui coopèrent avec elle font l'objet d'[attaques sans précédent](#). Dans ce contexte, tout désengagement à l'égard de la Cour affaiblit la lutte contre l'impunité, compromet la prévention des crimes les plus graves et porte atteinte au droit des victimes à la justice, à la vérité et aux réparations.

Les retraits ne créent pas seulement des refuges pour les fugitifs recherchés par la CPI; ils accroissent également le risque que des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de génocide soient commis en toute impunité sur le territoire des États qui se retirent ou par leurs ressortissants, limitant gravement les possibilités de justice pour les victimes. En outre, ils compromettent la coopération avec la Cour, notamment l'accès aux victimes et aux témoins, ainsi que l'arrestation et la remise de suspects.

La CCPI et les organisations signataires reconnaissent la nécessité de garantir l'équité au sein du système de justice pénale internationale, de préserver l'indépendance de la justice et de répondre de manière honnête aux préoccupations relatives à la sélectivité dans l'administration de la justice. Il est tout aussi essentiel de veiller à ce que les personnes présumées responsables de crimes internationaux rendent des comptes, quelle que soit leur nationalité. Pourtant, ces retraits interviennent à un moment où le Bureau du Procureur a considérablement élargi la portée géographique de ses enquêtes au-delà de l'Afrique, notamment en Palestine, aux Philippines, en Ukraine, au Myanmar/Bangladesh, en Afghanistan, au Venezuela et ailleurs. En outre, il a demandé des mandats d'arrêt contre des dirigeants d'États puissants et leurs alliés, notamment les chefs d'État russe et israélien, et des charges ont

récemment été confirmées contre l'ancien chef de l'État philippin. Les préoccupations relatives à la sélectivité doivent être traitées par un dialogue constructif au sein de l'Assemblée des États Parties (AEP), et, conscient de l'indépendance totale de son mandat, avec la Cour, et non par des retraits unilatéraux.

La CCPI, ainsi que les organisations signataires, exhortent le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Venezuela et le Tchad à revenir sur leurs décisions en retirant immédiatement leurs notifications, à l'instar de la Hongrie au début de cette année. Elles exhortent également les États-Unis à mettre fin à leur campagne, à lever les sanctions et à cesser leurs attaques contre l'indépendance de la justice.

Les États parties au Statut de Rome, les institutions régionales et la société civile doivent agir immédiatement et de manière coordonnée afin de préserver l'intégrité du système de justice internationale, de protéger l'indépendance de la CPI, de veiller à ce qu'elle soit en mesure de fonctionner, d'empêcher de nouveaux retraits du Statut de Rome et de contrer les campagnes visant à discréditer et à affaiblir la Cour.

La CPI doit poursuivre son dialogue avec les victimes et les communautés affectées, notamment en intensifiant ses activités de sensibilisation, et réaffirmer que ces retraits n'affectent pas la compétence de la Cour à l'égard des crimes qui auraient été commis avant la date effective du retrait. La poursuite de cet engagement est essentielle pour dissuader de nouveaux crimes, réaffirmer que l'impunité n'est pas garantie et maintenir la confiance des victimes dans la justice internationale.

Les victimes et les survivant.es méritent de constater des avancées concrètes pour la justice, l'établissement de la vérité et les réparations, et doivent être soutenus dans leur quête de justice. La promesse faite aux victimes il y a près de 30 ans à Rome, que l'impunité ne serait plus la norme, ne doit pas être compromise par un seul État, aussi puissant soit-il. La communauté internationale doit s'acquitter de son devoir de préserver cette promesse, dans l'intérêt des victimes, des survivants et de l'humanité.

À cette fin, les signataires appellent :

Le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Venezuela et le Tchad à :

- **Retirer leurs notifications de retrait** avant l'expiration du délai d'un an prévu à l'article 127 du Statut de Rome.
- **Maintenir leur engagement et leur pleine coopération avec la CPI**, notamment en garantissant l'accès aux victimes et aux témoins présents sur leur territoire, ainsi que l'arrestation et la remise des suspects.

Les États-Unis à :

- **Mettre immédiatement fin à leur campagne contre la CPI**, lever toutes les sanctions liées à la CPI et cesser leurs attaques contre l'indépendance de la justice.

Les États parties et les organisations régionales à :

- **Intensifier les efforts diplomatiques**, individuellement et par l'intermédiaire des organisations et regroupements régionaux, afin d'**obtenir le retrait des notifications** actuelles, d'**empêcher de nouveaux retraits**, de réaffirmer que les préoccupations relatives à la politique de poursuites de la CPI doivent être traitées par le dialogue et la coopération, et de **soutenir les États les plus vulnérables** à la campagne américaine.
- **Dénoncer publiquement et fermement les sanctions américaines illégales et la campagne** menée contre la CPI et les personnes et organisations qui coopèrent avec elle,

et **réaffirmer leur soutien au système du Statut de Rome**, tant individuellement que collectivement par l'intermédiaire de l'Assemblée des États parties (AEP), des organisations régionales et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- **Continuer à dialoguer bilatéralement avec l'administration américaine** afin d'appeler à la fin de cette campagne, à la levée des sanctions existantes et d'empêcher toute nouvelle désignation.
- **Soutenir et protéger les coalitions nationales, les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains** œuvrant à la promotion de la justice internationale, notamment au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Venezuela et au Tchad, ainsi que ceux qui font l'objet de sanctions illégales.
- **S'opposer publiquement et clairement à toute initiative visant à affaiblir la Cour**, notamment aux **tentatives de modification du Statut de Rome afin de limiter sa compétence ou indépendance**, ainsi qu'aux **tentatives d'influences de la politique pénale du bureau du Procureur**, y compris les efforts visant à écarter certaines enquêtes, telles que le Venezuela, l'Afghanistan ou la Palestine.
- **Ne pas s'incliner face à aux pressions politiques ou aux campagnes visant à compromettre l'indépendance de la Cour** lorsque les États exercent leur droit de vote au sein de l'AEP.
- **Continuer à coopérer pleinement avec la CPI et à respecter leurs obligations internationales**, notamment en arrêtant et en remettant à la Cour toute personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI, sans sélectivité.

La Cour pénale internationale à :

- Continuer à **réaffirmer**, par l'intermédiaire du Bureau du Procureur, **que sa politique de poursuites est guidée par les principes d'indépendance, d'impartialité et de non-sélectivité ; continuer à enquêter sur les personnes les plus responsables** de crimes internationaux et à les **poursuivre, quelle que soit leur nationalité** ; et, lorsque cela est approprié, **communiquer sur l'état d'avancement de ses travaux** dans le cadre des enquêtes en cours afin de renforcer l'effet dissuasif de son action et de maintenir la confiance des victimes dans la justice internationale.
- Réaffirmer que ces retraits n'affectent pas la compétence de la Cour à l'égard des crimes qui auraient été commis avant la date d'entrée en vigueur du retrait.
- **Intensifier ses efforts de sensibilisation**, notamment dans les pays faisant l'objet d'un examen préliminaire, afin de lutter contre la désinformation, de prévenir de nouvelles violations, dissuader la commission d'autres crimes, et de poursuivre son engagement auprès des victimes et des communautés affectées pour maintenir leur confiance dans la justice internationale.